

**Bureau Veritas Exploitation SAS**

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : maxime.quinchon@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
365 Bis rue Jules Guesde
59491 VILLENEUVE D ASCQ

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

LEVEES EN COURS - ATTENTE DEVIS

Rapport de contrôle technique quinquennal d'une installation d'ascenseur soumis au marquage CE

**Intervention du 25/04/2024**

Coordonnées du site : Batiment D - Enseignement
Nom du site : IVS - Université de Lille - Sites Grande
Region
Latitude : 50.6391
Longitude : 3.1342



Lieu d'intervention : V DAscq - Batiment D
365 Bis rue Jules Guesde
59491 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro d'affaire : 18724810
Référence du rapport : 18724810/49.1.1.R
Rédigé le : 29/04/2024
Par : Maxime QUINCHON
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification du ou des ascenseurs décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par ascenseurs, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chaque ascenseur peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que la réglementation du contrôle technique (arrêté du 7 Aout 2012).

Rappels sur les obligations du propriétaire

Pour la réalisation des vérifications, le propriétaire doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation du contrôle technique.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Le propriétaire doit indiquer au contrôleur technique si l'ascenseur tombe sous la nécessité de prévenir les actes de malveillance portant atteinte au verrouillage de la porte palière. Si aucune information n'est fournie à Bureau Veritas, ce point n'a pas été traité lors cette visite.

L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais. Si cette obligation n'est pas satisfaite, une information sur le rapport rappelle la nécessité de refaire la totalité du contrôle technique.

Pour répondre à l'article R.134-13 du CCH, si Bureau Veritas constate que l'ascenseur contrôlé ne respecte pas les exigences essentielles mentionnées à l'article R. 134-20, une copie de ce rapport sera transmise au ministre chargé de la construction.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le propriétaire décide ou non du maintien en service de chaque ascenseur.

De plus, le cas échéant le propriétaire doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Le propriétaire doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M WILLEMS ALEXANDRE.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

CE : 1



Fiche n° 1 : BÂTIMENT D

Marque: COOPMAN Type: ELECTRIQUE n°série: V0287 n°interne: AMV1489X

Avis général : **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des déficiences ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / IVS - Université de Lille - Sites Grande Region

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CE

N° interne : AMV1489X
Localisation : BÂTIMENT D

Marque : COOPMAN
Type : ELECTRIQUE
N° de série : V0287
Année de mise en service : 2009

Point vérifié	Actions à entreprendre
5.1- Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	Assurer un fonctionnement correct des dispositifs d'asservissement électrique des éléments du déverrouillage de secours des portes palières. [Danger concernant les intervenants] <i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i>
Code Obs. : YL/200521/114524/0	Date de 1 ^{er} signalement: 20/05/2021
11.6- Butée ou limiteur cabine (maintenance)	Assurer un fonctionnement correct des dispositifs d'asservissement électrique des béquilles de sécurité (fonctionne en mode normal avec les béquilles positionnées). [Danger concernant les intervenants] <i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i>
Code Obs. : YL/200521/112535/0	Date de 1 ^{er} signalement: 20/05/2021
13.2- Manoeuvre de secours manuelle	Assurer le bon fonctionnement de la manoeuvre de secours manuelle. [Danger concernant les usagers et les intervenants] <i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i>
Code Obs. : MQ/250424/153213/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU
4.3- Manoeuvre pompier	Assurer le bon fonctionnement de la manoeuvre pompier. [Danger concernant les usagers et les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/153528/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
5.1- Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	Remettre en place la capot de protection sur le contact de porte palière du 1er étage. [Danger concernant les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/152753/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU
5.1- Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	Remettre le galet de serrure manquant au 1er étage. [Danger concernant les usagers et les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/152722/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU
6.2- Etat général	Un début d'usure des organes de suspension a été constatée lors de notre vérification. L'évolution de l'usure doit être surveillée régulièrement par l'entreprise chargée de l'entretien. [Danger concernant les usagers et les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/153616/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Assurer un fonctionnement correct des dispositifs d'asservissement électrique des balustrades sur le toit de cabine. [Danger concernant les intervenants]
Code Obs. : YL/200521/114222/0	Date de 1 ^{er} signalement: 20/05/2021
9.2- Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine	Assurer le fonctionnement de la lumière verte sur le toit cabine indiquant la bonne mise en place des béquille qui permettent de se prémunir des espaces réduits. [Danger concernant les intervenants]
Code Obs. : MQ/250424/152927/0	Date de 1 ^{er} signalement: 25/04/2024 NOUVEAU

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : V0287
	Marque : COOPMAN	N° interne : AMV1489X

	Type : ELECTRIQUE Nature : CE Date de mise en service : 2009	Texte de référence : Art. R.134-11 du CCH et arrêté CT du 7 Août 2012
	Localisation : BÂTIMENT D	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M YILDIZ OZKAN

✘ **Avis général :** **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Année de la première étude de sécurité : 2021

Accès et cheminement

Risque(s) : Sans risque particulier

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : Sans objet

Toit de cabine

Risque(s) : Sans risque particulier

Cuvette

Risque(s) : Absence de pêne carré (Enfermement)

Portes palières

Risque(s) : Sans risque particulier

Caractéristiques

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : R
Origine du classement : Mentionné sur le registre de sécurité

Catégorie : 2
Activité : Enseignement supérieur

Type d'établissement

Type d'établissement : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : Ascenseur

Marquage CE : OUI

N°CE : 0400

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : V0287
	Marque : COOPMAN	N° interne : AMV1489X

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Intégrée à la gaine	Accès à la machinerie : Toit de cabine
Autre accès à la machinerie : Escalier	Accès à la cuvette : Porte palière et échelle

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : gearless
--	---

Caractéristiques générales

Nombre de niveau : 4	Nombre de services : 1
Charge (kg) : 630	Nombre de personnes : 8
Vitesse (m/s) : 1.0	

Suspentes

Suspentes : Câble(s)	Nombre : 5
Diamètre/Pas (mm) : 6.0	

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouvertures latérales	Portes palières : automatiques à ouvertures latérales
---	--

Documents mis à notre disposition par le propriétaire

Etude de sécurité

Présenté : Oui	Etude de sécurité du : 23/01/2023
Réalisé par : TKE	

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Présenté : Oui	Dossier technique de l'appareil : V0287
Etat : Incomplet	

Carnet d'entretien

Présenté : Oui	Carnet d'entretien ou rapport d'activité de l'appareil : AMV1489X
-----------------------	--

Registre de sécurité

Présenté : Oui	Référence : Registre de sécurité
Etabli par : le chef d'établissement	

Rapport de vérification après travaux

Présenté : Non

Rapport de contrôle technique suivant r.134-11

Présenté : Non

Déclaration de conformité

Présenté : Non

Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012

Validation : Oui

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : V0287
	Marque : COOPMAN	N° interne : AMV1489X

Situation administrative de l'installation par rapport aux dispositions exigibles dans le cadre des procédures de mise sur le marché définies par le décret 2016-550 du 03 mai 2016	Statut
1. Marquage CE en cabine accompagné du numéro d'organisme notifié	Présent
2. Déclaration de conformité de l'installation	Non présentée
3. Notice d'instructions	Non présentée

L'ascenseur a été installé après le 27 Août 2000, aucun document exigible dans le cadre de la mise sur le marché n'a été présenté.

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
B.	Documents mis a notre disposition par le propriétaire		5.3	Déverrouillage de secours	S
B.1	Etude de sécurité	S	5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	6.	Organes de suspension	
B.3	Carnet d'entretien	S	6.1	Caractéristiques	S
B.4	Registre de sécurité	S	6.2	Etat général	NS
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	6.3	Attaches	S
B.6	Rapport de controle technique suivant R.134-11	S	6.4	Poulies, pignons, protecteurs	S
B.7	Déclaration ce de conformité	S	6.6	Affichage	S
B.8	Autres documents	S	7.	Cabine	
1.	Gaine		7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	NS
1.1	Parois de protection	S	7.3	Face(s) de service (jeux)	S
1.3	Garde-pieds, seuils	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	7.6	Dispositif de verrouillage	S
1.5	Eclairage	S	7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S
2.	Cuvette		7.8	Eclairage normal	S
2.1	Etat général	S	7.9	Ventilation	S
2.2	Dispositif d'arrêt	S	7.10	Affichage	S
2.3	Dispositif de demande de secours	S	7.11	Eclairage de secours	S
2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)	S	7.12	Garde pieds	S
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	8.	Organes de commande en cabine	
2.6	Eclairage	S	8.1	Organe de commande	S
3.	Guidages		8.3	Bouton de réouverture des portes	S
3.1	Eléments de guidage	S	8.4	Dispositif de demande de secours	S
4.	Equipement des paliers		9.	Toit de cabine	
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S	9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine	S
4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S	9.2	Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine	NS
4.3	Manoeuvre pompiers	NS	9.3	Balustrade	S
4.4	Organes de commande avec voyant	S	9.4	Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	S
5.	Portes palières		10.	Contrepoids - organes de compensation	
5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	NS	10.1	Eléments constitutifs du contrepoids	S
5.2	Condammations électriques contrôle de fermeture	S	11.	Dispositif de sécurité	
«Référentiel» V 7			11.1	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	S
			11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	S
			«Référentiel» V 7		

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : V0287
	Marque : COOPMAN	N° interne : AMV1489X

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
11.6	Butée ou limiteur cabine (maintenance)	NS	14.	Electricite de l'ensemble de l'installation	
11.8	Organe de liaison (position cabine)	S	14.1	Interconnexion des masses métalliques, circuit de terre	S
11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S	14.2	Etat général des éléments constitutifs, protection des circuits, disjoncteur etc...	S
11.10	Limiteur de course inspection	S	14.3	Protection contre les contacts directs	S
12.	Locaux de la machine et des poulies		16.	Conformité de l'installation aux procédures de mise sur le marché	
12.4	Interrupteur force motrice	S	17.	Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012	
13.	Machine		«Référentiel» V 7		
13.1	Mécanismes	S			
13.2	Manoeuvre de secours manuelle	NS			
13.3	Manoeuvre électrique de rappel	S			
13.4	Protection des organes mobiles de transmission	S			
13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S			

«Référentiel» V 7